Bibliothèque cantonale Sion

Cinquième Année, N°69 — Mardi 5 Mai 1908

ABONNEMENTS:
Un an (Suisse) . Fr. 3.50
Six mois » . » 2.—
Trois mois » . » 1.50
Etranger: Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:
Un an . . . . Fr. 5.—
Six mois . . . » 3.—
Trois mois . . » 2.—

NOUVELLISTE VALAISAN

Journal du Matin, paraissant à St-Maurice, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

ANNONCES:
La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames: 50 cent. la ligne.
Minimum pr une annonce: 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, *Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.*
Rédaction, Administration, Bureau du Journal ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Dissidences

Corneille, qui avait le génie politique, fait dire à l'un de ses personnages :

Le pire des états, c'est l'état populaire.

Comme démocrate, nous répondons que l'autocratie est cent fois pire encore : les preuves ne manquent pas.

La vérité, sans aucun doute, est qu'il n'y a point de régime qui soit excellent par lui-même : tout dépend de la qualité des hommes qui le servent.

Cela revient à dire qu'une commune, un canton, une nation qui veut être bien administrée et bien gouvernée devrait avoir, avant tout, le souci de bien choisir les hommes les plus aptes à la gestion des affaires publiques.

Malheureusement, ce discernement n'est pas seulement rare, mais, dans certains cas, fort difficile.

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses.

a dit le poète.

Il paraît que les électeurs de certaines communes conservatrices se trouveront dans cette situation au mois de décembre prochain.

L'esprit de jalousie s'infiltre parmi les chefs. On veut renverser celui-ci ou celui-là, profiter de la Représentation proportionnelle pour faire bande à part.

Certes, les dissidents peuvent être d'excellents candidats, avoir un fort beau programme d'intérêts locaux, être des hommes de principes et de progrès, mais la bonne volonté n'est pas toujours à la hauteur des nécessités et des besoins de l'heure présente, parfois troublée, parfois incertaine, même pour ceux qui combattront jusqu'au dernier souffle, se redressant sur leur lit de mort pour voir l'ennemi en face.

Il faut être avant tout des hommes de discipline.

Les colères, les rancunes, les jalousies ne doivent point empêcher l'union qui consacre la victoire.

Comment veut-on que les troupes marchent quand les chefs se battent entre eux ?

Une chose certaine, c'est que les situations acquises doivent être respectées, à moins de raisons majeures

On ne cherche pas à renverser un ou plusieurs hommes uniquement parce qu'il y a longtemps, trop longtemps, qu'ils occupent la place qu'on convoite.

C'est là de l'ambition criminelle.

Qu'arrive-t-il généralement aux dissidents ?

Il sont conservateurs au moment où ils posent leur candidature.

Tout les sépare des radicaux d'une façon infranchissable, la politique, les formules financières, l'orientation, sans parler des cuisants souvenirs des guerres passées.

Les radicaux voteront tout de même pour eux, dans les communes où ils n'ont aucune chance de faire passer des leurs. Les deux attelages, qui tiraient et qui tirent en sens contraire, vont marcher ensemble.

Quatre ans plus tard, il n'y a généralement plus de dissidents conservateurs. Ils sont passés par la force des choses, avec armes et bagages, au Radicalisme.

Et voilà comment on perd une commune, un district !

Cette perspective devrait mettre en garde tout le monde contre l'esprit de jalousie et de désunion.

D'autre part, que les vieux, les vétérans qu'on salue toujours avec plaisir, ouvrent toutes grandes les portes du parti dont ils sont les chefs vénérés. Que personne ne soit obligé de se baisser pour passer !

Que voulez-vous ? La jeunesse est ardente et elle veut se manifester.

Il y a peut-être en elle des individualités de premier ordre qu'il serait impolitique et mauvais de décourager.

Faisons du parti catholique une vaste et superbe basilique où tous les Valaisans pourront et devront s'assembler, et laissons soigneusement de côté ces petites chapelles borgnes où il faut encenser deux ou trois personnalités jalouses et envieuses, chez qui l'expérience de la vie publique fait totalement défaut.

CH. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Un Cadeau populaire au Pape. — Dans l'audience que le Saint-Père a accordée à Mgr l'évêque de Montpellier, celui-ci lui a présenté une aube magnifique, d'un travail artistique des plus remarquables, et évaluée à plus de quatre mille francs. Le Saint-Père a manifesté la plus grande admiration ; mais ce qui l'a le plus ému, c'est le récit fait par Mgr de Cabrières de la manière dont cette aube avait été exécutée Elle est l'œuvre de pauvres ouvrières du diocèse de Montpellier, d'humbles couturières qui ont tenu à cœur de faire chacune un petit carré de ce vêtement sacré, destiné au Père commun des fidèles. — L'évêque, en leur nom, a demandé comme récompense que le Pape voulût bien porter cette aube au moins une fois, et Pie X a promis de s'en revêtir à sa première messe publique.

La charité trop récompensée. — Une institutrice d'Annonay se promenait avant-hier dans les environs de la ville, lorsqu'à l'entrée d'un village voisin elle fut abordée par une pauvresse qui tenait un bébé sur ses bras et qui était accompagnée de trois petits enfants.

Cette pauvre femme et ses enfants n'avaient pas mangé depuis de longues heures. Apitoyée, la jeune institutrice fit entrer les malheureux dans une boulangerie et leur acheta du pain et du chocolat pour les enfants. Ils dévorèrent le tout à belles dents.

Avant de les quitter, la jeune femme leur donna son adresse à Annonay, en ajoutant qu'elle tâcherait de les faire secourir.

Le lendemain matin, l'institutrice trouva devant sa porte le bébé que la pauvresse tenait sur ses bras quand elle l'avait rencontrée. Le bébé avait été abandonné là par sa mère, qui avait disparu avec les autres enfants. L'institutrice a gardé le bébé.

Fleurs en toc. — Tous les journaux ont parlé des splendeurs qui présidèrent au mariage de la fille du milliardaire Vanderbilt, avec nous ne savons plus quel comte hongrois. En février, le palais Vanderbilt était transformé en un immense jardin ; on avait dépensé pour 100,000 francs de fleurs. Il y avait la salle aux violettes, la salle aux roses, la salle aux orchidées. Or, on a découvert que tout cela, c'était du toc. Seule la première file des fleurs, celle que l'on pouvait toucher, était naturelle ; le reste... c'était de la simple camelotte. Tout était faux, comme les camélias de la « Dame aux Camélias », les iris de « Iris » de Mascagni. Il y en avait tout au plus pour 20,000 fr.

Un nouvel aéroplane. — On mande de Rouen qu'un inventeur, M. Guilbaud, a expérimenté, mardi, du haut de la falaise Sainte-Catherine, malgré le vent et la pluie, un modèle réduit d'aéroplane de sa composition.

C'est une sorte d'oiseau artificiel, ayant 2 m. 50 de long et d'une envergure de 1 m. 90 avec une charge moyenne de 3 kilogrammes par mètre ; l'engin s'est éloigné d'une quarantaine de mètres de la falaise, surplombant Rouen de 60 mètres, puis il est venu descendre doucement jusqu'au bas du rocher, sans aucune avarie.

Dans cinq semaines, M. Guilbaud aura terminé un appareil de treize mètres de long, avec lequel il tentera un nouvel essai.

Enterrée vivante. — Une tragique histoire est rapportée par dépêche de Canterbury, 28 avril :

Hier, à Tombridge, dans le Kent, une jeune femme, Mme Carton, qu'on croyait morte, venait d'être placée dans son cercueil et on allait l'enterrer, lorsque son mari déposa un baiser sur son front.

A sa grande surprise, il constata un léger mouvement sur le visage de la « défunte ».

Un médecin fut appelé en toute hâte et, après des soins énergiques, on parvint à la ramener à la vie.

Elle a déclaré qu'elle s'était parfaitement rendu compte de tout ce qui se passait au-d'elle depuis sa prétendue mort.

Simple réflexion. — C'est une loi du monde que ceux qui veulent mourir sont les maîtres de ceux qui veulent vivre.

Curiosité. — Le jour de la Saint-Georges, une vache, à la Cornée près du Brouillet (Neuchâtel) a donné le jour à un veau mâle parfaitement robuste et pesant déjà dans les cent livres, mais cet intéressant ruminant n'a que trois jambes.

Pensée. — Le génie oblige, le naissance et la fortune aussi ; et à quoi obligent-ils, si ce n'est à de plus héroïques dévouements?

Mot de la fin. — Le sergent explique aux recrues les manœuvres en cas d'incendie.

— Voyons, questionne-t-il, vous êtes en sentinelle. Vous voyez le feu qui prend à une maison... Que faites-vous ?... Hein vous criez ! Que criez-vous ? — Je crie : cessez le feu ! »

Grains de bon sens

La Liberté

Les libertés publiques sont une chose ; la liberté individuelle en est une autre.

C'est grâce à cette distinction qu'on peut écrire sur la porte des prisons : Liberté, égalité, fraternité ; le prisonnier ne devant pas cesser de se considérer comme l'homme le plus libre du monde, puisqu'il habite un pays libre.

Le citoyen me fait toujours rire. Le citoyen est profondément convaincu qu'une mesure cesse d'être oppressive et embêtante parce qu'elle est décrétée par une collectivité au lieu de l'être par un homme. Si un homme ordonne de lui donner des coups de bâton, c'est de la tyranie ; mais si c'est une réunion de ses semblables, c'est de la liberté ; et il n'a rien à dire.

De là cette définition qui ferait se tordre un singe à demi intelligent :

« La liberté consiste à obéir à la loi. »

Une liberté qui consiste à obéir est une vraie trouvaille. Baptiste me défend de faire une chose, je me rebelle contre Baptiste ; mais si un certain nombre de Baptistes me défendent de faire la même chose, cette chose se transforme, et, de stupide qu'elle était, devient tout à fait conforme à la raison.

O grande puissance de l'orviétan ! Les peuples me semblent aussi admirables que les malades : ils se soumettent à toutes les ordonnances, pourvu qu'is aient choisi eux-mêmes leur médecin ; et si ce qu'ils absorbent leur donne la colique :

« Il paraît, disent-ils, que la nature n'aime pas ça ; mais la nature n'est rien devant la science. »

C'est ainsi que, lorsque la loi a parlé, le sens commun n'a qu'à se taire.

H. M.

LES ÉVÉNEMENTS

Candidature féministe en France

Le nom de Mlle Laloé a occupé toute la presse de Paris.

Mlle Laloé à posé sa canditature au Conseil municipal dans le quartier Saint-Georges, dont l'élu est, depuis longtemps, M. Paul Escudier.

La candidature de Mlle Laloé manque de légalité, et, cependant, l'administration préfectorale lui a accordé l'autorisation de convoquer les électeurs dans un préau d'école.

Il faut l'envisager comme une manifestation qui répond à des sentiments trés élevés et derrière laquelle s'élèvent des plaintes de toutes les femmes réclamant, elles aussi, l'abolition des servitudes sociales qui pèsent encore sur leur sexe d'un poids si lourd.

Et elle découle tout naturellement du mouvement féministe si fortement accusé de ces vingt dernières années.

Et c'est en quoi, justement, il nous aurait plu davantage de voir Mlle Laloé opposer sa candidature, non pas à celle d'un candidat acquis à ses idées, mais à celle d'un socialiste.

Elle aurait pu ainsi demander à ce farceur pourquoi ses pareils ne s'occupent que des ouvriers, et jamais des femmes, et il lui eût été facile de démontrer que les femmes de sa valeur, de son intelligence et de sa droiture, ne seraient nullement déplacées dans une assemblée municipale où sont agitées tant de questions intéressant la condition, le travail, la santé, le sort et le droit des femmes.

La femme elle aussi elle est une citoyenne, et pourtant, elle n'est point encore civiquement l'égale du citoyen, puisqu'elle ne possède ni les droits civils ni les droits politiques de celui-ci, et Mlle Laloé n'eût pas manqué d'insister sur ce fait, qui est une vérité sociologique, que, plus la femme sera juridiquement et politiquement assimilée à l'homme, plus elle aura, sans rien abdiquer de ses charmes, conscience de sa dignité et de sa mission sociale.

Il n'y a d'ailleurs que les femmes qui sachent traiter ces questions là, parce qu'elles y mettent à la foi leurs cœur, leur sensibilité et leur raison.

A tous ces égards on ne peut donc que rendre hommage à l'initiative de Mlle Laloé.

Si elle n'avait pour conséquence que de forcer l'attention publique sur le problème féministe, ce serait encore un résultat dont sa vaillance aurait le droit de se féliciter.

Mais c'est tout, car les résultats de dimanche dernier ne nous annoncent point l'élection de Mlle Laloé.

A.

Nouvelles Etrangères

Le budget espagnol. — Le budget espagnol, déposé aujourd'hui aux Cortès, évalue à 1,043 millions de pesetas les dépenses et à 1,059 millions les recettes. Les principales augmentations sont de près de 5 millions pour l'armée, autant pour la marine. On prévoit près de 20 millions d'augmentation de recettes. Elle doit provenir, en grande partie, d'nue réforme du monopole du tabac. Cette réforme comporte une augmentation du prix de vente de 10 0/0 au moins, une réduction des avantages de la Compagnie fermière, l'obligation pour celle-ci de cultiver le tabac en Espagne.

Une épouvantable catastrophe — Une épouvantable catastrophe est survenue dans la matinée d'aujourd'hui au au large des Pescadores, au Japon.

Le croiseur-école *Matsu-Shima* a coulé en quelques minutes, par suite, croit-on, de l'explosion d'un projectile.

Les croiseurs *Hashidate* et *Itsu-Shima* qui se trouvaient à proximité ont sauvé 140 hommes de l'équipage ; mais on craint qu'il n'y ait plus de deux cents victimes parmi lesquelles se trouverait le capitaine Yoshimori Yashiro, commandant du *Matsu-Shima*.

Le croiseur-école avait à bord 58 élèves officiers. Son effectif normal est de 300. Il était ancré devant Makang.

L'explosion, dont la cause est encore inconnue, se produisit à 4 h. 8 dans le magasin à munitions. Le navire commença aussitôt à sombrer. Des canots furent envoyés par les croiseurs *Itsu-Shima* et *Hashidate*, qui purent sauver cent quarante et une personnes.

Au moment où l'amiral Doshimatsu envoya son rapport, la majorité des officiers n'avaient pas pu encore être sauvés.

Parmi les cadets à bord du *Matsu-Shima* se trouvaient les fils du maréchal Oyama et du baron Chinda, secrétaire général du ministère des affaires étrangères. On croit que les deux ont péri.

Le rapide New-York - St-Louis attaqué. — Des bandits ont attaqué, baillonné et assommé le gardien du courrier sur le rapide de New-York à St-Louis de la ligne de Pensylvanie. Ils ont, à l'aide d'un frein spécial, arrêté le train à onze milles de Pittsburg et décampé avec quatre sacs d'argent monnayé dont on ignore encore la valeur. Le train attaqué est un des plus importants et des plus rapides, qui transporte souvent de fortes sommes d'argent de New-York à destination de l'ouest.

Mutinerie en Turquie. — Des soldats du 89e régiment de Nizams, stationné à Uskub, et qui devaient être prochainement licenciés, ont préparé une mutinerie qui a pu toutefois être réprimée à temps. Par contre, 300 rédifs de première classe, qui avaient été versés dans ce régiment il y a quelques mois pour en augmenter l'effectif, ont pu se mutiner. Ils ont occupé les bureaux de la poste et du télégraphe. Le commandant militaire a proposé de les licencier, ce qui aura probablement lieu.

Explosion à Paris. — Pendant que l'on scellait dans un mur une caisse contenant du celluloïd chez un négociant du faubourg St-Martin,

s'occupant de l'exportation d'objets de bimbeloterie, une violente explosion s'est produite, blessant grièvement quatre personnes et brisant les fenêtres, les portes et d'autres parties du local.

A la frontière turco persane. — On mande d'Urmia, le 27 avril, que les Kurdes continuent à attaquer les villages de la région de Dola. Une poste persane a dû s'arrêter en route dans le voisinage de Salma, les 400 hommes de l'escorte s'étant enfuis à l'exception de quelques-uns seulement. Les environs d'Urmia présentent un aspect désolé. Les habitants se réfugient dans les villes plus éloignées de la frontière. Le trafic commercial avec la Russie est suspendu.

Les denrées alimentaires ont doublé de prix. Deux bataillons d'infanterie accompagnent Tair pacha, président turc de la commission chargée de la délmitation de la frontière. Ce fonctionnaire est attendu à Urmia dans une quinzaine de jours.

Bêtes qui disparaissent — Il n'y a plus de loups en France, si on entend que ce mot désigne ce quadrupède lâche et féroce dont Lafontaine a fait un de ces héros.

En 1882, à la suite de graves attaques contre les personnes, le gouvernement stimula la chasse au loup par des primes élevées, variant de 40 à 200 francs par sujet abattu. La poursuite devint si active que 8215 fauves furent détruits. En 1900, un loup était déjà au phénomène. La dernière prime fut accordée en 1905, pour la tête d'un vieux fauve du Morbihan, dernier représentant de sa race en terre de France.

Et voici qu'on annonce des Etats-Unis la disparition prochaine des alligators. Les rares représentants de ces crocodiles, après les chasses obstinées qu'on leur a faites, en sont réduits à se cacher dans les marais impénétrables de la Floride. Mais l'homme ira les chercher là aussi, car l'extermination totale de ces sauriens est résolue.

Les fortunes qui dorment — Une ménagère des environs de Tournai a présenté hier chez l'agent de change Hebbelinck, 8 obligations d'Anvers 1887, afin de renouveler les coupons d'intérêts. Après vérifications des titres, M. Hebbelinck constata qu'un d'eux était remboursable depuis 1881 par 150.000 francs ; il prévint la propriétaire des obligations, mère d'une honnête famille ouvrière de cinq enfants. L'interessée demanda qu'on ne dévoilât pas son nom. On devine la joie de ces braves gens, malgré la perte subie des intérêts depuis 17 ans soit environ 100.000 francs.

Nouvelles Suisses

Au conseil d'administration des C. F. F.

Il a été prononcé aujourd'hui au conseil d'administration des C. F. F. qui vient de s'assembler pour une session de deux jours, quelques graves paroles sur la situation générale.

Les résultats du dernier compte de nos chemins de fer, résultats que vous connaissez, sont tels que ces messieurs les administrateurs ont estimé qu'il y avait lieu de chercher immédiatement où l'on pourrait faire des économies.

Ils ont invité la direction générale à présenter au conseil, après examen de la question, un rapport sur les mesures à prendre pour rétablir une proportion plus normale entre les recettes et les dépenses. Il ressort d'ailleurs de l'échange de vues auquel ce problème a donné lieu, qu'on ne songerait pas à en chercher la solution dans une augmentation du prix des billets, car on craindrait par là de diminuer notre facilité et notre goût à nous déplacer, mais plutôt dans une majoration des prix pour le transport des marchandises. Il va sans dire que cette majoration ne saurait porter que sur le service interne, car dans le service international, la concurrence est trop grande pour risquer de telles mesures.

Dans un autre ordre d'idées, le Conseil a ratifié un marché conclu pour la fourniture de cinquante-six locomotives en 1909. Cet achat ne manquera pas de faire réfléchir ceux qui voient déjà nos trains mûs par l'électricité. On sait que les locomotives ont la vie dure. Au Gothard, où pourtant elles en voient de toutes les couleurs, il y en a qui sont en service depuis le commencement de l'exploitation.

L'achat de cinquante-six locomotives parait donc bien être l'indice que la direction générale mettra du temps encore à achever ses études sur la traction électrique.

Enfin le Conseil a repris d'une main ce qu'il a donné de l'autre, et cela dans la même minute. Je veux parler des réductions de tarifs accordées aux cantons pour les voyages effectués par certains de leurs fonctionnaires. Les réductions existaient déjà. Il s'agissait d'apporter certaines modifications au régime. Le conseil d'administration a admis les propositions de sa direction générale, mais a décidé en même temps de supprimer cette faveur spéciale (ô combien !) — accordée, je le répète, aux cantons, et non pas aux individus — à partir de la fin de cette année.

On commence à faire des économies aux dépens des cantons. Bientôt ce sera le tour des individus.

La méningite cérébro-spinale — Le « Berner Tagblatt» dit que quelques recrues sont tombées malades à la caserne de Berne. Elles présentent des sympthômes qui font croire à la méningite cérébro-spinale.

Un des malades a succombé vendredi.

Les mesures de précaution les plus rigoureuses ont été prises.

Une famille empoisonnée. — La famille Schmidli, à Littau, Lucerne, ayant absorbé un mets préparé dans une casserole en cuivre qu'on avait négligée de nettoyer complètement, a été empoisonnée par le vert-de-gris. La mère de famille, la veuve Schmidli, âgée de cinquante-huit ans, a succombé; plusieurs personnes sont encore gravement malades, mais on espère les sauver.

Fiacres automobiles. — La ville fédérale sera dotée sous peu, comme nous l'avons dit, de deux fiacres automobiles, à titre d'essai et durant une année.

Cette concurrence aux « sapins » a été accueillie avec des sentiments fort divers, et l'on a bataillé ferme dans les journeaux locaux. Nombreux étaient les braves gens qui trouvaient que le nombre de automobiles circulant à Berne pouvait suffire. Les entrepreneurs qui louent leurs voitures et leurs chevaux aux cochers de fiacres y sont allés aussi de leur protestation, mais tout cela n'a servi de rien.

On ne croit pas en général que ces véhicules nouveaux répondent à un besoin réel. A noter que les « sapins » bernois sont fort bien tenus.

Un lâche. — Un individu de Horw, près de Lucerne, a commis une action indigne et lâche qui mérite d'être marquée au fer rouge.

Il y a quelque part dans le village, une maison écartée, habitée par une veuve qui a un enfant. Pour atteindre la route la plus proche, la veuve traverse journellement une planche jetée sur un ruisseau d'un mètre de profondeur.

Or, l'autre jour, cette planche a été sciée par un vaurien ; les deux tronçons, ne tenant plus que sur un espace de quelques millimètres, furent ensuite remis en place. Comme l'individu l'avait calculé, la veuve s'avança bientôt; mais à peine avait-elle mis le pied sur la passerelle que celle-ci s'effondra. L'enfant, qui marchait à quelques pas en arrière, se serait certainement noyé s'il avait précédé la veuve ; celle-ci en fut pour sa part quitte à bon compte : un bain sans gravité.

Renvoi d'ouvriers par voie d'affiches — Les ouvriers des usines Heine et Cie, à Arbon, sont en grève depuis le 28 mars, la direction ayant donné congé à 900 d'entre eux. Ce lockout va avoir une conséquence inattendue et qui intéressera aussi bien les patrons que les ouvriers d'autres endroits. Le renvoi des brodeurs de cette fabrique s'est effectué par voie d'affiches. Des pancartes, apposées un peu partout, dans les endroits publics, signifiaient la décision prise envers les ouvriers.

D'après la loi fédérale sur les fabriques en vigueur depuis trente ans, le renvoi doit s'effectuer quinze jours à l'avance, et ce, un samedi ou un jour de paie. C'est ainsi qu'il fut procédé, aussi n'est-ce pas sur ce point que se portera la discussion. Dès le début du lock-out, les ouvriers firent entendre qu'ils n'avaient pas reçu leur congé d'une manière conforme à la lettre de la loi. On a omis, et la fabrique le reconnaît, de signifier la mesure « à chaque ouvrier séparément » On voit les conséquences que pourrait avoir ce lapsus : paiement intégrale, des salaires à tous les ouvriers, jusqu'à ce qu'il ait été procédé de cette manière.

Le comité central de l'Association suisse des ouvriers de l'industrie textile s'est emparé de l'affaire et soumettra aux tribunaux la question de savoir si le renvoi collectif n'est pas illégal. La réponse, quelle qu'elle soit, n'aura pas d'importance que pour le seul canton de Thurgovie ; elle créera un précédent qui fera ensuite loi dans tout autre conflit du genre, si toutefois ce cas bizarre se reproduisait.

La loi postale. — La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner la nouvelle loi postale a terminé vendredi ses travaux. Aucune nouvelle modification importante n'y a été introduite.

Le projet est prêt pour être discuté dans la seconde quinzaine de juin par les Etats. Un seul point reste encore à décider : l'introduction de la carte postale fermée à cinq centimes.

Les membres romands de la commission présenteront un rapport de minorité sur la question de la lettre fermée à cinq centimes.

Tué par le train — On écrit de Palézieux :

Le train de nuit Nro 50, Romanshorn- Genève, a tué samedi entre les stations de Palézieux et d'Aran, un jeune cheval de trois ans qui s'était introduit sur la voie et sur les rails. Le train a perdu vingt minutes à Palézieux pour permettre au mécanicien de nettoyer les organes de sa machine. Le cheval tué appartenait à M. Henri Lavanchy, agriculteur, prés de Palézieux.

Brulé vif — On téléphone de Valleyres sous-Rances.

Un bien triste événement vient de mettre notre village en émoi. Deux citoyens de Valleyres-sous-Rances, les frères Widmer, étaient occupés à nettoyer une prairie près de la forêt de Châtillon, à quelque distance du village. Ils brûlaient des broussailles. Le feu se communiqua à la forêt. Ils demandèrent en hâte des secours. En les attendant, ils cherchèrent à circonscrire l'incendie. Aveuglés par la fumée, ils tombèrent dans le feu. L'un deux fut retiré à temps sans brûlures graves ; l'autre avait succombé et l'on a retrouvé son cadavre à demi carbonisé. Louis Widmer était âgé d'une soixantaine d'années, célibataire. Les dégats matériels sont insignifiants.

Nouvelles Locales

Décisions du Conseil d'Etat

SUBSTITUT

M. l'avocat Léon Mengis est agréé comme substitut de l'officier de l'Etat civil de l'arrondissement de Viège.

DÉLÉGATION.

M. le Chef du Département de l'Instruction publique est délégué pour représenter le Conseil d'Etat à la réunion de la Vallensis, qui aura lieu à St-Maurice le 7 mai courant.

GENDARMERIE

Sont incorporés dans la gendarmerie les aspirants

Berchtold Albert, de Ried-Mörel,
Bitschnau Rodolphe, de Bramois,
Carron Clément de Fully,
Dubois François de Verossaz,
Lambrigger Lucien, de Bellwald,
Mauris Pierre, d'Evolène,
Maury Joseph, de Mage
Morard Joseph, d'Ayent,
Perruchoud Othmar, de Chalais.

Dans le Clergé — M. le Chanoine Gross, le sympathique président de la Croix-d'Or, quitte Lens pour occuper le poste de vicaire à Martigny.

Une Affaire criminelle

Le tribunal du district de Rarogne s'est occupé aujourd'hui de l'affaire criminelle Pfammater-Amann.

Pfammatter est accusé d'avoir tué Amann et de l'avoir dépouillé ensuite.

Pfammatter se trouvait en service dans les environs de Constance. Il décida, les premiers jours de septembre 1906, de partir pour l'Amérique avec un nommé Oscar Amann, âgé de 20 ans environs. Depuis le 3 septembre 1906 au soir, Amann disparut. Pfammatter, au lieu de partir seul pour l'Amérique, rentra en Suisse et prit du service chez un parent, à Brigue.

Le 18 novembre suivant, on découvrit le cadavre d'Amann dans la rivière d'Aache, près de Constance, lié à un coupe-foin et à une pelle. Ces objets avaient été attachés au corps pour qu'il ne reparaisse plus à la surface de l'eau.

La pelle et le coupe-foin appartenaient précisément au patron de Pfammatter ; en outre, Pfammatter avait donné à une sommelière une sacoche qui avait appartenu à Amann. Enfin, Pfammater, après son départ de Constance, avait acheté un vélo, un habit et divers objets, représentant environ la valeur de 500 fr., montant qu'Amann avait réuni pour son voyage d'outre-mer et qui ne fut pas retrouvé.

La police allemande intervint et fit arrêter Pfammatter à Brigue. Celui-ci nia catégoriquement être mêlé à cette affaire et proteste aujourd'hui encore de son innocence. Mais d'autre part, il ne peut apporter un alibi et ne sait ainsi justifier où il a passé la nuit du 3 au 4 septembre 1906.

Pfammatter a demandé lui-même son extradition à l'Allemagne, ce qui lui a été refusé.

Pfammatter est assisté de M. l'avocat Dr Hermann Seiler, a Brigue. Il a déjà subi deux peines pour brigandage et comme incendiaire.

Le tribunal est composé de M M. Henri Roten, président ; Ignace Mengis, juge d'instruction, à Viège ; Zen-Ruffinen, juge d'instrucion, à Loèche.

FEUILLETON DU NOUVELLISTE

27

AMOUR DE MÈRE

PAR

M. DU CAMPFRANC

VIIII

Elle s'attacha à lui dans un grand élan ; elle eut un dernier cri.

— Ah ! j'en mourrais si tu meurs ! Mon fils un damné !... un damné !...

Il l'avait repoussée et venait de quitter la chambre, impuissant à supporter davantage la vue de sa mère suppliante.

Alors elle chancela et resta longtemps évanouie.

Lorsqu'elle revint à elle, elle demeura quelques instants sans comprendre.

Où était-elle ? puis la mémoire lui revint : un découragement l'envahit, infini, suprême, et elle s'assit sur ce divan où son fils avait sangloté de désespoir et blasphémé de colère.

Robert Gaël, inquiet de cette longue absence, vint pour s'informer du résultat de l'entrevue entre la mère et le fils.

Il trouva Mme de Trémaheuc toujours immobile sur le divan, le coude appuyé sur le cousin, de grosses larmes coulant sur ses joues.

C'est vous, Robert, fit-elle, comme sortant d'un cauchemar. Je n'ai rien pu empêcher ; il va se battre.

Puis elle reprit :

— On dirait que la nuit arrive.

Elle n'avait pas eu conscience du temps ; elle était demeurée là, sur ce divan, sans savoir combien d'heures, sans penser que Rosenn et Robert pouvaient être inquiets.

Elle se sentait vaincue, brisée, terrassée par son fils.

X

En quittant sa mère, Henri, malgré son trouble, avait pris la route de la salle dutir, située sur la Promenade des Anglais.

C'était une dépendance de Cercle de la Méditerranée.

Là se redaient, chaque jour. les plus ferrés dans l'art de l'escrime.

Les fleurets causaient pendant des heures, les lames alertes luttaient de légèreté. Plus loin, on tirai au pistolet.

La salle apparut avec ses grandes fenêtres à vitraux où se tenaient, droits dans leurs cuirasses, la hallebarde à la main, des hommes d'armes du moyen âge.

La salle était déserte à cette heure tardive. Henri voulait se prouver qu'il était de première force à manier l'arme choisie.

Il put voir, affiché au mur, les trophées des tireurs hors pair : un carton avec une mouche déchiquetée comme à l'emporte-piéce ; et, au-dessous, cette inscription : « Sept balles au visé par M. Albert le Verlier. »

— Ah ! fit-il, j'ai un adversaire redoutable ; il a fait des progrès dans l'art du tir.

Et levant les épaules, avec un geste d'indifférence :

— Tant mieux si je suis tué. J'en ai assez de la vie.

Il n'avait pas une pensée pour le feu éternel dont sa mère à l'heure précédente, lui rappelait l'effrayante menace.

Son intelligence abaissée ne pouvait plus s'élever vers le ciel, il était comme sollicité par l'abîme.

Le duel aurait lieu le lendemain matin ; un duel avec celui qui avait été son ami. Les conditions étaient fixées par les deux adversaires, et elles étaient de celles qui font réfléchir les plus braves.

Henri se mit à loger quelques balles dans la cible.

Son visage crispé ne se détendait pas.

Il demeurait immobile, les yeux fixés sur le lointain, et brillant d'un feu tragique.

— Qu'avait-il à regretter ? Sa vie n'était qu'un composé d'heures passées devant un tapis vert. Son unique espérance était l'attente d'une série à rouge ou à noir. Son unique bonheur, de déposer, dans des mains impatientes, les billets et les pièces d'or gagnés dans la fièvre des veillées dessséchantes. Et comme la source du gain était tarie, les blanches mains s'étaient cruellement étendues pour le chasser. La mort était préférable à une telle vie.

Il quitta la terrasse et se trouva sur la Promenade. Il errait comme un fantôme. Ses pas inconscients le portèrent jusqu'au square Magnan, à l'extrémité de la baie des Anges.

C'était là, au milieu des rhododendrons et des arbousiers en fleurs, que s'élevait le « Caprice » payé de ses deniers. Il s'arrêtat devant la grille ouverte ; et, une étrange curiosité le poussant, il se glissa entre les massifs.

On dinait joyeusement dans la salle à manger du rez-de-chaussée. Elle était richement ornée de tableaux, d'objets d'art, de bronzes et de meubles précieux. Sous un grand abat-jour de soie rose, qui rejetait, sur une table carrée, la lumière éclatante d'une lampe-phare portée par une haute colonne de de bronze doré, on voyait les convives ; ils étaient là pour boire, fumer et rire. La table était chargée de fleurs, d'argenterie et de cristaux.

Henri cacha son visage entre ses mains. Le dégoût lui venait de tout son passé de folie, et une envie de fuir loin, bien loin, jusque dans la mort.

Comme fasciné, il regardait malgré lui.

Les convives cédaient à l'allégresse qui émanait de ce joyeux repas ; les têtes s'échauffaient, la gaieté commençait à tourner au bruit. Et au milieu du tumulte des plaisanteries, le liège ficelé rompait ses liens et volait aux lambris. Un jet de blanche mousse ondoyait, s'élevait tombait en cascade dans les coupes qui se tendaient.

Les poings d'Henri se crispaient ; en lui montait une colère qu'il eût voulu assouvir.

Il se sentait emporté par une exaspération grandissante qui lui donnait des tentations de meurtre.

(A suivre)

M. Jos. Roth, de Wyler, fonctionne comme rapporteur.

Le défenseur a soulevé un incident, de sorte que le jugement sera renvoyé. Il a soutenu que les tribunaux valaisans ne pouvaient se baser sur l'enquête faite en Allemagne. Il est possible que l'incident lui-même passe en Cour d'appel, de sorte que l'affaire serait renvoyée.

Mort de
M. Joseph de Werra

C'est avec une véritable douleur que nous est parvenue, dimanche soir vers les 4 heures, la nouvelle de la mort de M. Joseph de Werra, professeur au collège de Sion, membre du Conseil de l'Instruction publique.

Huit jours à peine de maladie ont tué cet homme d'avenir qui venait de dépasser la trentième année d'âge.

Travailleur, intelligent, aimant son temps et ses merveilles de progrès, M. Joseph de Werra était toujours prêt à se dévouer aux choses d'enseignement et de science, et on l'aimait, entre tous, pour son âme haute et droite.

Il meurt, les mains croisées sur le crucifix et sur le drapeau valaisan, fidèle à sa foi, fidèle à son pays, à ses amis, laissant aux jeunes un rare exemple de labeur et d'énergie.

Nous adressons à sa sainte mère, à ses frères, à sa famille, l'hommage de notre douloureux souvenir et l'assurance de notre sympathie émue.

Examens d'Emancipation 1908

Un avis officiel inséré au *Bulletin* rectifie celui antérieurement paru concernant les examens d'Emancipation dans le district de St-Maurice. Au lieu des 16 et 17 mai, il faut lire 15 et 16 mai. Le 1er jour à 2 h. à Salvan, pour la commune de ce nom et celle de Finshauts; le lendemain à St-Maurice, à 8 h. du matin pour les autres communes du district.

Sierre-Montana. — Les intéressés à la construction d'une voie ferrée Sierre-Montana, réunis le 28 avril à Montana, ont décidé à l'unanimité de donner la préférence à un chemin de fer funiculaire et de faire tous leurs efforts pour en assurer la réalisation dans le plus bref délai possible.

Un funiculaire à simple adhérence présente les avantages suivants : économie de plus de 500.000 fr. dans le coût d'établissement, exploitation plus économique, possibilité d'assurer le service même par les plus fortes chutes de neige, durée du trajet en quarante-cinq minutes, et avec cela capacité de transport, tant pour voyageurs (cent par heure), que pour marchandises, plus que suffisante pour tous les besoins actuels et futurs.

Le projet de MM. Boiceau et Muret, ingénieurs à Lausanne, est achevé ; il prévoit un capital de 1.400 000 francs d'actions sont déjà garantis ; tout fait espérer que les travaux pourront commencer dans un avenir prochain.

Route de la Forclaz. — La route de Martigny-la Forclaz-Chamonix a été ouverte samedi à la circulation des voitures.

Monthey. — (*Corr.*) — Un correspondant montheysan avait eu la prétention d'écrire l'histoire de la verrerie de Monthey. Il a affirmé plusieurs faits de nature à jeter le discrédit sur la mémoire de l'honorable M. Cyprien Barlatay. Ces faits ont été contestés par un correspondant du *Nouvelliste*.

Le soi disant historien des verreries a répondu dans le *Confédéré* que tout ce qu'il avait avancé était appuyé sur des documents en sa possession, mais qu'il ne voulait pas autrement polémiquer sur cette question ! C'est une manière d'essayer d'échapper au sort qui l'attend, c'est-à-dire de voir arriver la démonstration de son mensonge !

« Un de 1835 » a mis les choses au point en faisant d'après ses souvenirs l'historique de la part prise M. Barlatay dans les affaires des anciennes verreries Franc, Contat et Cie. Il a mis le correspondant du *Confédéré* au défi de prouver les faits qu'il a allégués contre M. Barlatay.

L'historien qui se disait si documenté fait une piteuse figure dans le *Confédéré* du 29 avril dernier.

C'est une vraie retraite en désordre, il n'est plus question chez lui de documents ou autres preuves, il se borne à déclarer qu'il maintient ses allégations et qu'il ne veut pas discuter les faits avancés par « le vieux de 1835 », qu'il ne veut plus polémiquer sur ce sujet.

Nous comprenons son attidude et son embarras ! Il est difficile en effet, de prouver que l'on a dit vrai lorsque l'on a menti, et il est pénible d'avouer que l'on a menti, le sachant et le voulant dans le seul but de ternir la mémoire d'honnêtes et honorables citoyens. C'est un acte assez indigne pour que l'on ait raison d'en rougir et de n'en plus vouloir entendre parler.

Pour édifier les lecteurs et leur démontrer que le « vieux de 1835 » n'a dit que la vérité, il est bon de mettre sous leurs yeux les documents suivants :

I

Statuts de la Société Franc, Contat et Cie, datée du 7 mars 1824.

« *Art. 13.* Aucun associé de la ver» rerie de Monthey ne pourra s'asso cier » à d'autres verreries tant qu'il fera » partie de celle de Monthey.

II

— Au sujet de la part prise par des actionnaires de la verrerie de Monthey à la tentative de constitution d'une verrerie à Carouge, voir la Feuille d'Avis du canton de Genève du 31 mars 1859 page 1580. — Voir aussi le prospectus de la société en formation de la même date.

III

Séance de la Municipalité de Monthey, du 16 février 1859.

« M. le Président ouvre la séance » en communiquant au conseil le ré» sultat de ses démarches faites en vers » la verrerie de ce lieu qui refuse de » reconnaître l'hôpital de cette com» mune actionnaire de dite société ; » que les intérêts de cette institution » de bienfaisance étant exposés par » suite de ce refus, force fut de re» courir à des moyens de rigueur, et » apposition des scellés fut faite sur » les avoirs de dite société ce qui fut » opéré le quinze courant.

« Le Conseil à l'unanimité a ap» prouvé les démarches faites, et invite » M. le Président de poursuivre les » instances par tous les moyens de » droit jusqu'à ce que l'hôpital soit » mis en possession paisible de son » action et accessoires tel que le » comportent les actes de donation. » La dissolution de cette société dut» elle s'en suivre ; des intérêts ma» jeurs commandent impérieusement des mesures efficaces. »

Il est permis de supposer que si l'historien à bagnolet qui a écrit la notice sur la verrerie avait su que d'autre que lui possédaient aussi les documents, qui précèdent, il eût gardé de Conrad le silence prudent, et il eût mieux fait. *Un autre vieux.*

La Fête de Leytron

(*Corr partic*)

La fête de Leytron a dépassé comme succès toutes les espérances. Le programme annoncé a été suivi à la lettre. A l'église, la messe, dite de St-Jean, a été fort bien exécutée par les Chorales de Chamoson, Nandaz et Leytron, sous la très habile direction de M. Giroud. Le Père Héliodore a chanté, en termes lyriques, les beautés de la bonne musique.

Le cortège, très imposant par le nombre énorme des participants, s'est déroulé à travers les rues du village entre deux haies compactes de curieux. On a compté tout près de 500 couverts au banquet, préparé et servi avec art. Quand on saura d'ailleurs le nom du restaurateur, M. Ch. Gonetti, d'Ardon, propriétaire de l'Hotel des Diablerets....

De nombreux discours ont été prononcés, et applaudis avec enthousiasme, par M. Buchard, président de Leytron, M. Raymond Evêquoz conseiller national, M. Abel Delaloye, député de Conthey, M. Paul de Cocatrix, MM. Luisier de Leytron, Brélaz de Bex et Giroud qui a fait resortir tout le mérite des organisateurs de la Fête.

Le major de table était M. Rah. Instituteur à Leytron.

Chaque morceau du concert a été un vrai régal musical. Une ovation chaleureuse a été faite à l'Union Instrumentale de Bex que M. Brélaz dirige avec tant de talent.

Cette fête vivra longtemps dans le souvenir des participants.

Programme de la Réunion cantonale de la Croix-d'Or à Sion le 10 mai

9 heures. — Cortège à la Gare. Grand'messe à Valère. Bénédiction du Drapeau

2 heures. — Conférence à Valère par M. l'Avocat Riat. — Discours de MM. Zimmermann, Zufferey, Gross.

Le soir, conférence à l'Hôtel-de-Ville par M. l'Avocat Riat.

La traction électrique du Simplon. — Dans sa séance du 1er mai, le conseil d'administration des C.F.F. a voté le crédit de 1,240,000 fr. demandé par la dirrection générale pour la reprise des installations électriques du Simplon (700,000 fr.) et des 4 locomotives électriques (540,000 francs) par les C. F. F. La période d'essai réservée par contrat à la maison Brown et Boveri expire en effet le 31 mai 1908. La direction générale avait donc à se prononcer sur la question de savoir si elle voulait maintenir la traction électrique, c'est-à-dire reprendre les installations et le matériel, ou y renonoer pour adopter la traction à la vapeur. L'exploitation électrique du tunnel du Simplon ayant donné de bons résultats, elle s'est décidée pour la première de ces denx solutions.

La fumée, dit-elle dans son rapport, que dégageraient les locomotives à vapeur dans ce tunnel long et étroit serait très incommodante, aussi bien pour le personnel du service de surveillance et d'entretien que pour celui de la station centrale et des trains. Il faut considérer en outre qu'avec la traction à la vapeur on ne pourrait plus se borner, comme jusqu'ici, à rafraîchir l'air au moyen d'eau froide dans la partie centrale du tunnel seulement (du km. 8 au km. 10 250), mais qu'en plus de l'aération artificielle on serait contraint de faire cette opération sur un plus grand parcours.

» D'autre part, nous devons relever qu'en raison du peu d'étendue de la section dont il s'agit la traction électrique n'est pas avantageuse, au point de vue financier, car les frais d'exploitation sont sensiblement plus élevés que le coût moyen de la traction à la vapeur. Nous estimons toutefois que cette considération ne saurait l'emporter sur les avantages que nous venons d'indiquer. »

District de Sion — Le concours de jeune bétail (Veaux males et femelles de 3 à 12 mois, de race pure) aura lieu à la Planta à Sion le samedi 9 mai courant à 9heures du matin.

Sion le 1 mais 1908.

Communiqué.

N.-B MM. les présidents sont priés de faire publier le présent avis dans leur commune.

Monthey — (*Corr.*) — L'Union ouvrière Montheysanne composée des syndicats. 1. des ouvriers des Produits chimiques, 2. des tailleurs de pierres. 3. des maçons et 4. des ouvriers de la verrerie, ont fêté le premier mai. Le programme exécuté comprenait un cortège en ville, un banquet au stand, conférence sur des questions ouvrières avant et après midi, et cortège aux flambeaux pour finir la journée.

Favorisée par un temps splendide cette belle manifestation ouvrière a été des mieux réussie. Tout s'y est passé dans l'ordre le plus parfait et nous ne pouvons que féliciter les organisateurs et tous les participants. Une fois de plus nous avons constaté que les ouvriers montheysans peuvent être donnés comme modèles à beaucoup d'autres groupes qui oublient parfois la première condition de réussite lorsque l'on veut défendre ses droits, c'est de respecter ceux d'autrui.

Qu'ils continuent d'agir ainsi et ils pourront toujours compter sur la sympathie et l'appui d'une bonne partie de la population Montheysanne.

Uu ami.

Vétroz — *Conférence d'instituteurs* — (*Corr.*) — Le 28 avril a eu lieu à Vétroz, à la maison communale la conférence des instituteurs du district de Conthey.

La réunion a été présidée par son président M. Jules Gaist.

Tous les instituteurs du district, à l'exception de deux étaient présents.

Les deux instituteurs de Magnot et de Vétroz ont été appelés à donner une leçon pratique, chacun à son école respective ; le premier sur la géographie et le second sur le calcul écrit.

Nos deux instituteurs se sont bien acquittés de leur tâche : aussi n'ont-ils reçu de part et d'autre que des félicitations.

M. l'Inspecteur ouvre ensuite la séance par la prière d'usage, puis en termes bien sentis, il nous souhaite la bienvenue, en nous rappelant la perte sensible que nous venons de faire, ainsi que tout le district, dans la personne de notre ancien Inspecteur M. Abel Maye. L'assemblée se lève en signe de deuil.

On passe à l'ordre du jour :

1. Protocole de la séance tenue, le 11 avril 1907 à Ardon lu et approuvé.

2. Nomination du comité qui fut réintégré dans ses fonctions, soit MM Julien Roh, vice président, Glassey Marcellin secrétaire. 3. Lecture du résumé des travaux présentés l'année dernière ; le travail n'a pu être lu en entier, faute de temps

Le grave sujet préalablement donné à l'étude était celui-ci : *L'éducation de la jeunesse (développement des facultés de l'âme et du cœur) pour que en toutes circonstances et envers tous les membres de la société, elle devienne plus digne et comme il la faut*.

Les travaux lus ont été en général beaucoup appréciés, seulement l'un ou l'autre a-t-on ajouté, auraient du toucher le côté pratique pour atteindre le but visé.

La séance fut close à 12 h. Et après une matinée si laborieusement employée, on se sent le besoin de se réconforter. On se rend au café des *Diablerets*.

Cette seconde étape ne devait pas conserver longtemps le caractère sérieux qu'elle avait pris à son début. Aussi fut-il bientôt remplacé par la gaîté la plus franche qui, activée par un vin excellent offert par la municipalité de Vétroz et par M. le prieur, n'a cessé de régner ; ensuite vous dire que M. l'instituteur Germanier y figurait comme major de table et M. Vaville comme Kappel-meister, c'est prouver l'entrain avec lequel toasts et chants se sont succédés.

Nos plus grands remercîments à tous les membres honoraires qui ont bien voulu nous éclairer par leurs sages conseils.

Mais l'heure impitoyable de la séparation a sonné et les convives se séparent, tout en emportant chez eux le meilleur souvenir de la brave et hospitalière population de Vétroz.

G.

Martigny. — *Convocation* — Les membres de la Société de Développement de Martigny-Ville sont convoqué en Assemblée générale pour mercredi le 6 mai à 8 1/2 heure du soir à l'Hôtel de Ville, avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Président
2. Budget
3. Comptes
4. Nominaition du comité.
5. Propositions individuelles.

Vu l'importance de cet ordre du jour, les membres sont priés d'assister à l'assemblée.

Le comité

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Elections municipales françaises

PARIS, 4 mai. — Les résultats complets des élections municipales à Paris sont connus. 55 conseillers sont élus. Ce sont en grande partie des conseillers sortants. Il y aura un grand nombre de ballotages entre candidats socialistes et républicains.

Les résultats définitifs se décomposent ainsi :

Radicaux 5, radicaux-socialistes 4, socialistes 8, socialistes unifiés 7, républicains libéraux 4, nationalistes 20, conservateurs 7.

Le *Petit Parisien* dit que les voix obtenues à Paris se décomposent comme suit : radicaux 133,000 ; socialistes indépendants 44,000 ; socialistes unifié 103,000 ; républicains 10,000 ; nationalistes et conservateurs 103,000.

Aux élections générales de 1904, les voix s'étaient reparties comme suit : radicaux 89,000, socialistes 151,000 républicains 19.000, nationalistes et conservateurs 148 mille.

Les radicaux gagnent donc 44,000 voix. Les nationalistes et conservateurs en perdent 45,000.

Toute demande de changement d'adresse n'est prise en considération que si elle est accompagnée de 0 fr. 20 en timbres-poste et de l'ancienne bande.

Indiquer si le changement est temporaire ou définitif.

L'administration.

NÉVRALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête
Seul REMEDE SOUVERAIN KEFOL
Boîte (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccia, pl. Genève
Toutes Pharmacies. Exiger le "KEFOL".
H945X H 5048

Soie pour Robes de Printemps Soie pour Robes d'Été
des qualités les plus diverses; pour blouses et robes ; ainsi que les dernières nouveautés de la „Henneberg-Soie, en noir, en blanc et couleurs à partir de fr. 1.15 jusqu'à fr. 25. — le mèt. Echantillons par retour du courrier
En grande vogue pour „1908„
— Soie Shantung ! en couleur, rayé, quadrillé et imprimé —
de plus je recommande les Messalines. radium, Louisine, Taffetas,
H 2385 Z Crêpe de Chine, Eolienne, Voile, Ecossais, Chiné, Pékin, Damas, etc. 5193
G. Henneberg, Fabricant de Soieries, à Zurich.

MERVEILLEUX ! ! !

Donnez-moi vos nom et prénoms et la date de votre naissance ; je vous enverrai aussitôt une lettre remplie d'informations surprenantes sur vous-mêmes. Cela ne vous coûtera absolument rien ; une carte postale de 10 cent. suffira (affranchir lettre à 25 cent.)

Alexis TOKAL, 61, High Holborn, Arr. 50 , Londres (Angleterre)

Société suisse
d'assurance contre la grêle

Réserves disponibles Fr. 2,742.563,48
Indemnités payées en 1907 » 1,001,745,20
Indemnités payées depuis la fondation de la Société » 9.537,862.—

Les assurés de l'année dernière qui n'ont pas dénoncé leur contrat de sociétaire, aux termes de l'art. 8 des statuts, sont invités à renouveler leurs assurances dans le délai prescrit par l'art. 27 des conditions.

Les agents soussignés se recommandent pour fournir tous renseignements ultérieurs et recevoir des propositions d'assurance. 5220

Vionnaz, BRESSOUD Louis, président
Sion BURRIN Henri, agent d'assurances

Le Retour d'Age

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du retour d'âge. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge.des bouffées de chaleur qui montent auvisage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la

Jouvence de l'Abbé SOURY

Exiger ce portrait

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Quelle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles: Tumeurs. Cancers, Neurasthénie, Métrites, Fibômes tandis qu'en faisant usage de la JOUVENCE, la Femme évitera toutes les infirmités qui la menacent.

La boîte fr. 3,50 dans toutes les pharmacies. 4 fr. franco poste. Les 3 boîtes 10.50 franco contre mandat-poste adressé Pharmacie Mag. DUMONTIER, place de la Cathédrale, à Rouen.

(Notice et renseignements confidentiels gratis)

Dépot général pour la Suisse

Cartier & Jorin, droguistes, Genève

5085

Vin blanc — Vin rouge

de raisins secs à 20 fr. les 100 lit (garanti nat., coupé avec (vin de raisins secs)à 27 f. les 100 lit.

pris en gare de Morat contre remboursement. — Analysé par les chimistes — Fûts à disposition — Echantillons gratis et franco. H 03L

OSCAR ROGGEN, MORAT.

H 371 F

Fabrique d'Appareils de Chauffage

Spécialité de fourneaux potagers, à foyer mixte (à double grille) permettant de brûler tous combustibles. Construction extra solide et soignée. Ustensiles de ménage. Grand choix d'appareils de chauffage en catelles, en fonte et en tôle garnie, à bois et à charbon.

A. Grobet, constructeur Sierre

Charbon, houille, antracite, briquettes, cok au plus bas prix.

Merveille de simplicité

Grâce à l'invention d'un nouveau **frein automatique de sûreté**

Le Montefoin Gendre

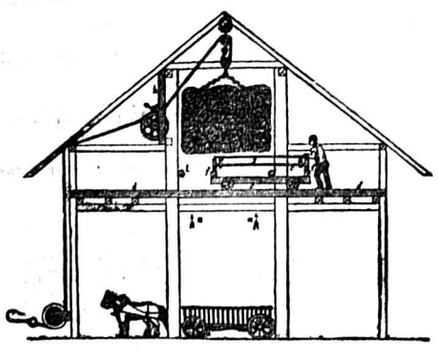

modèle 1908, breveté est rendu le plus simple le plus rapide le plus pratique, le plus facile à installer, le plus solide et le moins coûteux.

Tous les coussinets sont à rouleaux.

Monte la charge en une seule fois. Peut s'installer partout et de toutes façons. Fonctionne à bras, à cheval et au moteur.

Fournisseur des Etats de Fribourg et de Vaud.

Références surprenantes. Demander le catalogue gratuit.

Représentant à Paris, à Mulehouse et à Milan.

En Suisse : Jules Gendre à Rue, Olivier à Troinex, Genève, Marc Reymod à Croy, Vaud.

L'inventeur V. Gendre à Fribourg, Téléphone, 77 H 1280F.

Vélocipèdes viennent d'arriver Modèle 1908

Prix sans concurrence

Marque CONDOR et PANZER

Aigle Paul ROY Monthey

H. 153 S. 5136

Aux propriétaires de billards

Grâce à *l'accroissement énorme de ma clientèle*, je suis à même, malgré la hausse constante des marchandises, de livrer *des draps extra* pour fr. 65. — net, pose comprise. — Bandes en caoutchouc de 1res marques. Choix immense de billes en ivoire, queues de billard, riches et ordinaires, et tous accessoires, à des *prix réellement modérés*. Réparations. — Références de 1er ordre. (H. 1472 Y.)

Téléphone. Se recommande 5099

F. BAERISWYL, billardier, Hallerstr, BERNE

AVIS

En vue de remédier à la perte énorme des bouteilles à bière, les Brasseries, et Dépositaires fournissant dans le canton du Valais, se sont vus forcés de décider de les facturer à raison de 20 ct. pièce, quel que soit leur grandeur, à tous leurs clients, sans exception, dès le 1er avril 1908.

Les bouteilles seront facturées et encaissées avec la bière chaque mois, après défalcation de celles rendues durant le mois. Les bouteilles vides et pleines qui se trouveront en cave au moment du règlement ne seront pas portées en déduction, elles seront déduites le mois suivant.

Tous les cafés et magasins sont tenus de faire payer le verre au prix ci-dessus.

	Leurs dépositaires:
Brasserie Hofer, Sion :	Piota Louis
	Bossoto Victor
	Zubiena Joseph
Brasserie Fertig, Bramois:	Darbelley Jules
	Cassini J.
	Planche J.
Brasserie du Cardinal, Fribourg :	Favre Emile
	Rouiller Paul
	Fournier Alphonse
	Masserey Candide
	Zwissig Louis
	Rubli Hans
Grande Brasserie et Beauregard Fribourg, Lausanne, Montreux	Martin Ar.
	Bussien Jacques
	Rossiri G.
	Décaillet Marius
	Décaillet Albert
	Walker Louis
	Benetti H.
Brasserie de l'Aigle, Aigle :	Lugon E. et O.
	Cattaneo Gaspard
	Lemi frères
Brasserie par Actions, Bâle :	Morand Louis
	Goquoz, Salvan
Brasserie du Lion, Bargdorf :	H 1130 F

5202

La fortune sans risquer son capital

Loterie du Bouveret

en faveur de la

Construction d'une Eglise, à Bouveret

autorisée par le Conseil d'Etat du canton du Valais

Hâtez-vous d'acheter

La Pochette Valaisanne

Tirage en septembre 1908

La plus riche en billets et la plus avantageuse

7 numéros de tirage fr. 5.50

3,157 lots gagnants fr. 115.000 fr. 30,000, 20,000, 10,000

En vente : *G. Art & Cie, 4, Corraterie, Genève*
Comptoir général, 14, Croix d'or, Genève
Rey & Cie, banquiers Monthey
Caisse hypothécaire Sion
Commission de la loterie Bouveret
Librairie catholique St-Maurice.

H 22721 L H2065 L

CHAUSSURES

Souliers de Travail.

HOMMES, Napolitains ferrés 40/47 fr. 7.70.
» Bottines militaires, 40/47 couture brévetée, fr. 11 50.
GARÇONS, Napolitains ferrés 35/39 fr. 6.90
FEMMES, souliers ferrés 36/42 fr. 6.40
FILLETTES, souliers ferrés 30/35 fr. 5.20
» souliers ferrés 26/29 fr. 4.20.
ENFANTS souliers ferrés 22/25 fr. 3.90.

Bottinés pour Dimanche

HOMMES, faux bouts 40/47 fr. 8.90.
» bouts, couture rivée 40/47 fr. 10.90.
FEMMES, faux bouts 36/42 fr. 7.20.
» souliers bas, sans bouts 36/42 fr. 6.
FILLETTES, faux bouts 30/35 fr. 5 95.
» faux bouts 26/29 fr. 4.95.
ENFANTS » » 22/25 fr. 3.95.

Maison Victor DUPUIS, Martigny.

Envois postaux en remboursement.
Echange de tout ce qui ne convient pas. 5021

Demandez le CATALOGUE ILLUSTRÉ

Moret-Gay, Martigny-Bourg

Grand choix de complets

pour hommes, jeunes gens et enfants.

Complets pour 1ère Communion. Chapellerie. Chemises en tous genres. Articles d'ouvriers. H 32,256 L 5211

Spécialités d'articles de laiteries.

Emines fer battu de 8 à 22 lit. Cercles. Poches. Brosses. Mesures. Eprouvettes. Thermomètre. Toiles. Peaux de cailles. Fresures, poudre et liquide.

Marchandises de 1er choix. — Prix modérés. — Renseignements gratuits. 137

Et. EXQUIS négot., Sion.

FORCE SANTÉ

sont rendues à toute personne faible et anémique par le véritable

COGNAC FERRUGINEUX

GOLLIEZ

(Exigez la marque : 2 Palmiers)

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de frs 2.50 et 5 frs et au Dépôt général :

Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

H110F 5032

Goudron Burnand

25 ans de succès croissants, hautes récompenses aux expositions

PRÉSERVE, FORTIFIE, GUÉRIT

le larynx, bronches, poumons

SANS NUIRE

à l'estomac, à l'organisme. Attestations de médecins et malades témoignent de sa réelle efficacité. Demandez dans toutes Pharmacies l'excellent produit de EDM. BURNAND Pharmacien, LAUSANNE. L44M

Goudron Burnand

H5028L

NOUVEAU !

Guérison certaine du RHUMATISME DES —o— PORCS —o— Nombreux certificats. Développe extraordinairement l'appétit. — Le flacon, un franc.

Pharm. Vulliémoz Payerne

NOUVEAU !

H 5015 L

A. BONNARD

chirurgien-Dentiste

Continue ses consultations régulières

Mercredi et Samedi dès 10 heures du matin

Maison de la «Feuille d'AVIS» Aigle. H11.482L. 5163

Remède contre les dartres et eczémas.

Le soussigné prévient le public qu'il a trouvé un remède *infaillible* contre toutes espèces de dartres et eczémas. Il se recommande à toutes les personnes qui pourraient être atteintes de cette maladie. Envoi avec indication contre remboursement de fr. 6. — S'adresser à MELCHIOR KEUSCH-CANTON, PESEUX près Neuchâtel. H 2981 N 5101

Réservoirs en Béton Armé.

P. ROCHAT, à Clarens.

Constructeur-spécialiste.

Références de premier ordre à disposition. Renseignements et devis gratuits *sur demande.* (H 2660 M) 5168

VÉLOS & MOTOCYCLETTES

PEUGEOT, CONDOR

AUTOMOBILES

Accessoires et réparations en tous genres.

Demandez prix-courant et certificats, chez

A. Brunner

Mécanicien-Armurier patenté

SION 5203

Seul représentant H 261 S

Délégué du Touring C. S.

Baisse de fromage

J'offre jusqu'à épuisement du stock très bon

fromage maigre

fait, en meules de 15 à 20 kg. à 70 ct. le kg. qualité reconnue excellente.

Se recommande, W. BAUMANN, fromager, Hüttwilen près Frauenfeld. H 1733Z 5141

On demande pour de suite une 5222

forte fille

pour aider au lavage. S'adr. à Mme MEICHTRY, 1 Rue Centrale, Clarens. H 3441 M

FAITES UN SEUL ESSAI

et vous verrez que les Grands

MAGASINS DE CHAUSSURES

Ed NICOLE, A VEVEY

peuvent vous satisfaire.

Demandez le grand catalogue illustré contenant plus de 400 articles, adressé gratis et franco.

APERÇU DE QUELQUES ARTICLES :

Souliers ferrés p. travail, nº 40-47		7.70
Bottines ferrées à crochets		
sans bouts	»	8.80
avec bouts	»	9.—
» ferr., solid., p. dames. nº 36-42		6.40
» à bouts » »	»	7.—
» ferr. solid., nº 26-29 4.20	30-35	5.20
» av. bouts » 4,50	»	5.50

Envoi contre remboursement.

Echange franco de tout ce qui ne convient pas.

H 22,496 L 5198

BONNE OCCASION

A vendre un grand fourneau potager garanti marchant très bien. Conviendrait pour petit Hôtel, grand restaurant ou pensionnat.

Ecrire sous chiffres *N 21,907 L à Haasenstein & Vogler*, Lausanne. 5149

A vendre une **machine à coudre** pour cordonnier, un **fourneau potager** ainsi qu'une **machine à coudre** pour tailleur, le tout en bon état. S'adresser à Joseph DUROUX ferblantier, St-Maurice. 129

On demande

deux bons **domestiques** pour travailler à la campagne. Gage fr. 40. S'adr. à M. G. PFISTER à Glion *s/* Montreux. H 3330 M 131

On demande une

jeune fille

pour aider au ménage et garder les enfants.

S'adresser à la Boulangerie CRETTON, Martigny-Ville. 135

Un casserolier

ou *une fille* robuste est demandé de suite. Fr. 35. — S'adresser Hôtel ST-JAMES, Montreux. H 3413 M 138

On cherche : pour une petite famille.

VOLONTAIRE

Soins familiers.

Mme BOHNERT-ROTHELIN, Kapuzinerweg, Villa Tofana, Lucerne. H 2523 Lz 5221

LOTERIE

ROYALE HONGROISE

Privilégiée, Autorisée et Contrôlée par l'Etat

125.000 Billets, 62.500 Lots

Un billet sur deux gagne un lot

Avec un seul billet, on peut gagner la somme de

1.000.000

de Couronnes

Principaux Lots:

600000
400000
200000

plusieurs à

100000
90000
80000

et beaucoup d'autres ; en tout 62.500 lots formant un total de plus de

Seize Millions de Couronnes

Tous les lots sont payés en espèces et tout paiement est officiellement garanti.

1 couronne vaut 1 fr. 05

La liste officielle des numéros gagnants est envoyée après chaque tirage à tout possesseur d'un billet.

Nous acceptons dès maintenant et jusqu'au

21 Mai 1908

les commandes de billets pour la 1re Série dont le prix est fixé officiellement comme suit

Billet entier	Demi-Billet	Quart de Billet
12 fr. 60 c.	6 fr. 30 c.	3 fr. 15 c.

Banque Fritz Dörge

4, rue Kossuth Lajos, Budapest.

Lettre de commande.

Je prie la **Banque Fritz Dörge, 4, Rue Kossuth Lajos, Budapest (Hongrie)** de m'adresser :

.....**Billet entier à . . 12 Fr. 60**
.....**Demi-billet à . . 6 Fr. 30**
.....**Quart de billet à 3 Fr. 15**

Adresse (très complète et bien lisible)

N'achetez plus

de billets de loteries, mais procurez-vous des

obligations à primes

autorisées par la loi, vu que chacun de ces titres représente une **obligation**, d'un état, d'une ville ou d'une coopération, l'acheteur ne perd jamais sa mise, et elle lui est tout au moins remboursée à sa valeur nominale qui dépasse en général la mise.

Sont tirés en outre des lots principaux de fr. 600,000 300,000, 250 mille, 100.000, 50.000, 25.000, 10.000, 8000 etc.

Tirages chaque mois

Sur demande, prospectus détaillés et très intelligibles sont envoyées par la

Banque pour obligations à primes à Berne.

rue du Musée, 14

5121

FOIN COUPÉ

1re qualité

pour vaches et chevaux

en sac de 50 kg. Prix modéré.

Seul dépôt pour le District

Mce COTTET, Monthey.

H 22.954 L 5219

Grande baisse

10 kg. From. d'Em. très gras fr. 17.40
10 kg. From. maigre, mou fr. 8.20
10 kg. Lard gras fr. 14.50
10 » Jambon délic. fr. 16.40
10 » Saindoux garanti pur fr. 13.60
10 » Cocose (beur. végét.) fr. 12.90
5 » Conf. fine fr. 5.20 et 6.—
5 » Bienol, miel de table fr. 5.50
5 » Miel véritable fr. 8.—
Bidon de 4 1/2 lit. huile à sal. fr. 5.10
Salami 1re qual. p. kg. 2.90 et fr. 3.40
Thon et sardines, 10 boîtes 5217 fr. 3.40
Marchandise ne convenant pas est reprise. H 2869 Q
J. Winiger, Import. Boswil

Pour fumeurs

5 kg. tabac, c. f. F. 1.65 et 2.35
5 » » feuil. f. fr. 3.60 et 4.30
5 » » surfin fr. 5.20 et 5 80
200 cigares Vevey-court fr. 2.15
200 Rio Grande paq. 10 p. fr. 2 50
200 Brésil Flora fr. 3.25
200 Alpenrosen-Edelweiss fr. 3.50
100 Grandson (long) fr. 2.30
125 Brisago, vérit. Chiasso fr. 3.80
100 Allemand. petit mais fin fr. 1.95
100 Tipp-Topp Herzog fr. 2.95
100 Spécial fr. 3.70
100 Sumatra fr. 4.80
Dépôt de fab. de cig. Boswil H 2870 Q 5218

Maladies de la peau

de tous genres, même les cas les plus invétérés, sont guéries extrêmement vite et à fond, par des procédés sans danger, sans aucun dérangement dans l'exercice de la profession, honoraires modérés.

Sont guéries en très peu de temps, par correspondance dartres sèches et humides, démangeaisons, ulcères variqueuses, chute de cheveux, pellicules, psoriasis, gale, rougeurs de visage, boutons, acnés, nez-rouges, dartres de la barbe, taches de rousseur, poils du visage, sécheresses de la peau, transpiration excessive, goître et engorgement des glandes. Brochure gratuite et franco. — S'adresser à la Clinique **Vibron** à **Wienacht** près Rorschach, Suisse. L'établissement est dirigé par un médecin suisse, diplômé et expérimenté. Consultations : le matin de 10 h. à midi. 5113

La Banque de l'Etat de Fribourg,

au capital entièrement versé de 21 millions, reçoit des dépôts d'argent a 3 1/2 0/0 à vue, 3 3/4 0/0 à 6 mois, 3 3/4 0/0 à 5 ans, 4 0/0 à 3 ans d'échéance.

Les obligations émises sont munies de coupons payables sans aucune retenue. Le remboursement en est garanti par l'Etat. La Banque dispose de cuveaux blindés construits par la maison Fichet de Paris pour dépôt de titres et locations de casiers. Discrétion absolue. H. 1923 F. 130

La Direction. Jules SALLIN.

Chemiserie Ch. Dodille

Lausanne

Maison spécialiste en lingerie soignée *pour Messieurs*

Succursale à Bex.

Maison *Louis Vuerchoz, coiffeur.*

Messieurs les clients trouveront dans cette localité tout l'assortiment en chemises confectionnées. *Très grand assortiment en chemises couleur.*

Chemises système Jaeger.

P. S. — La chemiserie *Ch. Dodille* s'est créé sa réputation par **l'excellente qualité** *de ses marchandises et la modicité de ses prix.* H 11,988 L 5215

Aux Sourds Des cours de **rééducation auditive** et de **lecture sur les lèvres**, d'après la méthode du Dr A. Wyss, ont lieu périodiquement à Genève. Durée : Six semaines. Succès garanti.

Aux Bègues Des cours pour la **guérison du bégaiement**, d'après la méthode du Dr A. Wyss, ont lieu périodiquement à Genève. Durée : Trois semaines. Succès garanti.

Pour tous renseignements s'ad. à M. le DOCTEUR A. WYSS, rue de Candolle, No 26 à GENÈVE 5077 (H 1171 X)

HAASENSTEIN & VOGLER

Agence de Publicité